

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2024

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Nombre de votants : 12

Présents : Monsieur Renaud CHALLENGEAS, Madame Chantal FARNIERE, Madame Christine BROUSTE, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Arnaud OBRY, Monsieur Jean-Robert DEROSE, Monsieur Olivier GAUTEY, Madame Charlotte EBERHARDT, Monsieur Christian LACOSTE, Madame Cindy MAGNAN

Absents excusés : Monsieur Franck LE ROY (procuration à Monsieur Arnaud OBRY), Madame Julie CHOLET, Madame Stéphanie DEVILLE (procuration à Madame Chantal FARNIERE), Madame Cléa KAMGA KUATTE (procuration à Madame Charlotte EBERHARDT)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENCEAU.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-093 : Débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-HD

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD

Délibération n° 2024-094 : Achat outillage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir du matériel pour le service technique auprès de Legallais pour un montant de 2000 €

. Un niveau laser d'un montant de 276,38 € HT

. Un perfoburineur d'un montant de 361,83 € HT

. Un marchepied d'un montant de 194,80 € HT

Délibération n° 2024-095 : Achat matériaux création vestiaires et salle de restaurant

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents l'achat de matériaux Leroy Merlin d'un montant 6 553,88 € TTC et 3 112,19 € TTC

Délibération n° 2024-096 : Travaux routiers complémentaires, vu le devis de l'entreprise Bouijaud

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 8 voix pour et 4 abstentions de faire réaliser les travaux d'un montant 20 755,20 € TTC